














SYNDICAT DES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS DU SUD-OUEST DU QUÉBEC

Maison de l'UPA
555, boul. Roland-Therrien, bureau 555
Longueuil (Québec) J4H 4E7
Téléphone : 450 679-0530
Sans frais : 1 888 286-1850
Télécopieur : 450 679-4300
Courriel : spfsoq@upa.qc.ca
Internet : www.syndicatbois.com

Authentique partenariat?

— Voir l'éditorial en page 2 —

TABLE DES MATIÈRES

Nouvelles du conseil d'administration.....	 1
Évolution des dossiers juridiques.....	 1
Éditorial : Authentique partenariat? ...	 2
Activités à venir - Montérégie.....	 2
Nouveaux règlements.....	 3
Vente de publicité / <i>Forêt d'avenir</i>	 3
Péréquation.....	 3
Rencontre avec les transporteurs.....	 3
Avis aux producteurs livrant chez Max Meilleur et fils ltée.....	 3
Mise en marché.....	 4
62 ^e Congrès de l'AFCE.....	 4
Projet Volet II - Montérégie.....	 4
Projet de rapprochement UPA / Bois...	 4
Règlementation municipale.....	 5
Inscriptions (Façonnage et mesurage).....	 5
Contingents.....	 5
Avis de recherche (outils /équipements)....	 5
<i>Infos-Marchés</i> (Cahier central).....	 1 12

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Publication

Syndicat des propriétaires forestiers
du Sud-Ouest du Québec (SPF SOQ)

Rédaction

Armand Plourde

Traduction

Susy Domenicano

Montage *Forêt d'avenir*

Kathleen Soucy

Montage *Infos-Marchés*

Évelyne Morin

Impression

Impressions Credo inc.

Distribution

Aux producteurs de bois de la région
du sud-ouest du Québec

Tirage

6 000 exemplaires

Poste-publications

N° de convention : 41124099



NOUVELLES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Depuis la dernière assemblée générale annuelle du 3 mai dernier, vos représentants se sont rencontrés afin de prendre plusieurs décisions. Tout d'abord, les officiers ont été nommés soit MM. Clément Ricard, président, Flavien Leblanc, 1^{er} vice-président, Pierre Baril, 2^e vice-président ainsi que MM. André Saulnier et Claude Rivest à titre de membres exécutifs. Ils ont également retenu les services de M^e Claude Régner comme aviseur légal et de M. Jean Gobeil pour la continuité des démarches juridiques. Enfin, ils ont adopté l'ensemble des nouveaux règlements du plan conjoint.

Lors de la rencontre du mois de juin, vos représentants ont profité d'une longue période d'échanges avec les membres de l'équipe d'employés de votre syndicat. C'est ainsi qu'ils ont pu se familiariser avec les mandats de chacun et ainsi mieux cerner les différentes problématiques de la vie de votre organisation. De cette rencontre ont découlé les décisions suivantes : compléter la classification des employés dans l'organisation du travail, poursuivre la mise à jour du fichier des producteurs, faire l'analyse détaillée du volet de la reconnaissance des producteurs forestiers, réviser la façon de réaliser les visites-terrains incluant la possibilité d'une tarification et produire hebdomadairement une fiche d'informations destinée spécifiquement aux administrateurs.

En ce qui concerne les décisions se rapportant davantage aux producteurs, les administrateurs ont décidé qu'à compter 1^{er} août dernier, le syndicat n'émettrait les chèques qu'une fois aux deux semaines. Cette décision permettra à l'organisation d'économiser des sommes considérables. Les producteurs insatisfaits de cette décision peuvent adhérer sans frais au dépôt bancaire direct et ainsi recevoir leur somme à chaque semaine, et ce, plus rapidement.

Enfin, les administrateurs ont convenu de demander des enquêtes concernant des producteurs en infraction aux règlements du plan conjoint. Ils ont également décidé de combler les postes de représentants vacants en Montérégie et aux divers comités actuellement actifs sur le territoire. Notez que la prochaine rencontre des administrateurs est prévue à la mi-octobre. C'est à suivre...

ÉVOLUTION DES DOSSIERS JURIDIQUES

Depuis la reprise de l'administration du plan conjoint par le Syndicat des propriétaires forestiers du Sud-Ouest du Québec le 3 mai dernier, les dossiers juridiques qui avaient été amorcés par l'administrateur désigné suivent leur cours normal.

Les requêtes adressées à la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ) demandant le transfert des actifs du Plan conjoint des producteurs de bois Outaouais-Laurentides (bâtiment et comptes de banque) au Plan conjoint des propriétaires forestiers du Sud-Ouest du Québec évoluent. Des experts de la RMAAQ et un expert externe ont complété leur analyse des livres comptables du SPBOL. Une audience était prévue pour les 29 et 30 août dernier, mais elle a été remise en raison des disponibilités limitées des experts. Rappelons qu'une somme de près de 100 000 \$ est due à certains producteurs et transporteurs de l'Outaouais en compensation de carburant et en ajustement de prix de bois.

Sur le plan des poursuites en dommages et intérêts, le dossier en est rendu aux contre-interrogatoires des procureurs du SPF SOQ. Par la suite, chacune des parties aura déposé sa défense et un juge fixera les dates d'audience pour le tribunal.

Selon le cas, nous espérons un dénouement final au cours des prochains mois dans le dossier devant la RMAAQ et d'ici quelques années pour les poursuites en dommages et intérêts. Toutefois, les membres du conseil d'administration envisagent toujours la venue d'une proposition de règlement à l'amiable. Car après tout, la vie n'est-elle pas faite d'espoir!

Prière de retourner :

Syndicat des propriétaires forestiers
du Sud-Ouest du Québec
Maison de l'UPA
555, boul. Roland-Therrien, bureau 555
Longueuil (Québec) J4H 4E7

Selon le *Petit Robert*...

Partenaire : Collectivité avec laquelle une autre collectivité à des relations, des échanges.

Partenariat : Association d'entreprises, d'institutions en vue de mener une action commune.

Que de beaux mots utilisés à tout vent depuis quelques années lorsque l'on parle de la forêt privée et de ses propriétaires. L'industrie et le milieu municipal sont des partenaires des propriétaires dans les agences forestières régionales, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune est un partenaire de développement de la forêt privée, les entrepreneurs forestiers et les groupements sont des partenaires économiques en forêt privée, etc.

D'autres ont carrément exagéré en adoptant des règlements rendant la récolte d'arbres tellement compliquée administrativement que les propriétaires ont renoncé à intervenir dans leur boisé. Évidemment, ces décisions municipales ne sont pas sans conséquence. Naturellement la forêt ne se régénère pas toujours bien. Si des interventions de récolte régulières étaient exécutées selon les bonnes pratiques, nous aurions une forêt en santé captant des gaz à effets de serres en quantité importante, un paysage très intéressant, une eau mieux filtrée, une activité économique stable et des usines compétitives. Ainsi, l'industrie de la transformation qui utilise les billes de bois que nous récoltons dans nos forêts aurait de l'approvisionnement stable et normal près de leur installation et du bois de qualité à prix compétitifs. Les milliers d'emplois qui se perdent depuis quelques mois seraient probablement sauvés par l'activité en forêt privée. Bref, la réglementation municipale doit être un incitatif à améliorer la forêt et non un empêchement à réaliser des interventions.

Parlons-en du partenariat!

En se référant aux définitions du *Petit Robert*, on serait porté à croire que le partenariat est la meilleure chose qui soit, ce qui paraît vrai. Mais pour cela, il faudrait que les partenaires se respectent entre eux. Or, depuis quelques temps, le partenariat avec les propriétaires de la forêt privée est en chute libre.



L'industrie qui se prétend un partenaire des propriétaires forestiers d'une grande valeur annonce des fermetures d'usines sans même prévenir les producteurs de ses suspensions d'achats. À titre d'exemple, en août 2006, la compagnie Louisiana-Pacific annonçait la fermeture de ses installations à Saint-Michel-des-Saints sans préavis laissant ainsi les producteurs de la région de Lanaudière avec des inventaires de bois dont la dimension était exclusive à cette entreprise. Dans ce dossier, la compagnie n'a posé aucun geste en support aux producteurs qui ont dû assumer des pertes de volumes de plusieurs milliers de dollars. Plus récemment, certaines compagnies qui étaient approvisionnées par des producteurs privés se sont placées sous la protection de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* en laissant de nombreux producteurs non payés pour des volumes de bois pourtant récoltés et livrés de bonne foi. D'autres encore comme Abitibi-Consolidated, cessent complètement leurs achats avec les producteurs privés sous prétexte que ce bois est trop dispendieux. Le même phénomène se produit dans l'est du Québec avec la compagnie Uniboard qui a décidé d'acheter le bois au Nouveau-Brunswick laissant les producteurs de ce coin de la province sans marché. Le même phénomène se présente dans les produits non ligneux avec Bioxel Pharma qui s'approvisionne ailleurs dans le monde après avoir obtenu de l'aide financière du gouvernement provincial et après avoir promis de beaux projets au Québec. Et après cela, ça s'appelle des partenaires...

Et les autres partenaires soit disant économiques, le sont-ils vraiment? On peut en douter dans certains cas. En effet, quelques entrepreneurs forestiers n'ont aucune gêne pour récolter la forêt sans égard aux différents impacts de leurs interventions. Pensons aux grandes superficies coupées en totalité. Bien que nous en retrouvons de moins en moins, il y en a encore trop pour servir les friands d'images d'activités forestières malsaines. Malheureusement, je n'ai jamais vu une municipalité ou un environnementaliste citer une intervention forestière de qualité. Pourtant nous savons tous qu'il s'en fait des milliers d'hectares de grandes qualités, car les groupements et les conseillers forestiers appuient les propriétaires aménagistes dans l'amélioration des boisés. Nous n'avons jamais vu un élu municipal nous démontrer des travaux sylvicoles effectués dans son parc régional en affirmant que cela est de la vraie foresterie ou un militant vert soutenir que les bons forestiers sont nettement plus nombreux que les pilleurs. On préfère le sensationnalisme à la réalité forestière.

Eh! non, le milieu municipal n'est pas blanc lui non plus! Dans la foulée de la création des agences forestières en 1996, les municipalités s'étaient vues confier le mandat d'assurer la protection du couvert forestier. Pour ce faire, elles devaient développer un cadre réglementaire qui assurerait la population de la pérennité de la forêt et les propriétaires forestiers de leur droit de produire. Qu'en est-il aujourd'hui? Plusieurs municipalités n'ont rien fait.

L'authentique partenariat viendra le jour où l'ensemble des gens et des industries du milieu comprendront son vrai sens. Le jour où l'industrie échangera sur ses vrais problèmes avec ses fournisseurs de bois de la forêt privée sera porteur de développement durable et d'avenir économique à long terme. Le jour où une municipalité consultera tous ses contribuables pour élaborer une stratégie de protection et d'amélioration du couvert forestier sera un jour porteur de développement durable. Le jour où tous les entrepreneurs forestiers adopteront une attitude respectueuse de la forêt, des animaux qui y vivent, des gens qui en vivent et de la population qui en bénéficie sera également un jour porteur de développement durable.

En attendant, c'est la loi de la jungle. Celui qui se croit le plus fort fait automatiquement du mal à son entourage en espérant gagner quelques points, mais il en sort tellement affaibli que tous finissent par mourir à petit feu. Et ce seront les étrangers qui empocheront nos bénéfices.

Armand Plourde, directeur général

Activités à venir - Montérégie

La santé et l'aménagement des érablières, le 26 septembre 2007 de 9 h à 12 h à l'érablière l'Hermine à Havelock. Présentation de trois chercheurs du Service canadien des forêts portant sur les insectes et les maladies fréquemment observés dans les érablières. L'aspect aménagement et les effets de stress environnementaux seront aussi abordés. Voici la chance de rencontrer des spécialistes du domaine et poser vos questions. L'activité est gratuite, mais l'inscription est obligatoire auprès de l'Agence forestière de la Montérégie par téléphone au



1-877-266-5402 ou par courriel : afm@afm.qc.ca.

Sortie agroforestière en Montérégie Ouest, le 5 octobre 2007 dans la région de Saint-Rémi. Départ en autobus de Saint-Alphonse-de-Granby, de Brossard et de Saint-Rémi. La visite permettra de voir une plantation intercalaire d'arbres et de soya, deux plantations de haie brise-vent et une plantation pour la production de noix. Les thèmes de la taille de formation et d'élagage des arbres de plantation seront abordés de manière à maximiser

les revenus potentiels. L'organisation de la mise en marché du bois de la région ainsi que l'importance du façonnage des billes de bois seront discutés. Les participants recevront gratuitement la trousse du propriétaire pour la plantation de feuillus nobles. Nous ferons aussi le point sur les initiatives régionales concernant les produits forestiers non ligneux. L'activité est gratuite, mais l'inscription est obligatoire auprès de l'Agence forestière de la Montérégie par téléphone au 1-877-266-5402 ou par courriel : afm@afm.qc.ca.

Marc-André Rhéaume, ing. f. / AFM

Nouveaux règlements

À la suite de la fusion des plans conjoints des producteurs de bois Outaouais-Laurentides et Montréal, le Syndicat des propriétaires forestiers du Sud-Ouest du Québec devait administrer deux séries de règlements sur la mise en marché entraînant ainsi une situation particulière et non souhaitable.

Depuis la reprise de l'administration du plan conjoint par le syndicat, le conseil d'administration a procédé à une refonte complète de tous les règlements s'appliquant sur le territoire. Il fut décidé d'adopter des règlements unifiés et applicables pour tous. Par la suite, l'ensemble de ces règlements ont été présentés à la RMAAQ pour publication dans la *Gazette officielle du Québec* et ainsi devenir force de loi.

La résultante est que votre plan conjoint administre maintenant cinq règlements amenant une application uniforme des avantages à tous les producteurs. Les règlements du fichier des producteurs et de la conservation des documents n'ont subi aucun changement. Le règlement sur les montants des contributions n'a subi que la modification des niveaux de contributions votée par l'assemblée générale annuelle du printemps dernier. Le règlement sur la perception des contributions précise que tout producteur qui vend du bois à un acheteur doit s'assurer que les contributions sont remises au plan conjoint (au syndicat) à défaut de quoi, le syndicat peut prendre les moyens disponibles pour les percevoir, et ce, peu importe où le bois est vendu. Le règlement sur les parts de marchés qui s'appliquait seulement dans l'ouest du territoire s'applique maintenant à tous les producteurs. Enfin, le règlement qui a nécessité le plus de travail et qui devrait apporter le plus de bénéfices à la collectivité des producteurs est celui de la mise en marché des bois. Celui-ci stipule que nul ne peut mettre en marché du bois autrement que par l'entremise du plan conjoint (le syndicat); tout écart de conduite étant répressible légalement. En outre, ce règlement permet au conseil d'administration d'appliquer une péréquation des coûts du transport de manière à ce que tous les producteurs reçoivent un revenu similaire pour un produit similaire vendu à un acheteur donné. Ce règlement s'appliquera graduellement à tous les acheteurs de bois destiné aux pâtes et aux panneaux au cours des prochaines périodes de contingents. Cela oblige également votre conseil d'administration à suivre les marchés de plus près, afin d'être en mesure de prendre les décisions pertinentes en cas d'une fermeture prolongée d'un marché.

Vente du publicité / Forêt d'avenir

Lors que la fusion des anciens plans conjoints était décidée, le conseil d'administration avait formé un comité qui avait le mandat d'étudier ce que devait être votre journal et la pertinence d'y inclure de la publicité afin d'en assurer le financement. Comme la fusion n'avait pas été consommée, ce projet de vente de publicité avait donc été suspendu. Maintenant que la situation a évolué et que les coûts de production et de distribution sont mieux connus, il a été convenu d'insérer de la publicité dans notre journal *Forêt d'avenir* (publié et distribué à plus de 6 000 exemplaires).

L'objectif premier étant de faire connaître les intervenants du secteur, les publicitaires invités sont : les acheteurs de bois, les entrepreneurs forestiers, les conseillers forestiers et les agences forestières. Ensuite, selon l'espace disponible, les fournisseurs de matériel forestier et d'équipement spécialisé seront également invités. Enfin, les fournisseurs de services complémentaires : vendeurs d'assurances, aviseurs légaux, comptables et autres seront aussi conviés. Notez que les entrepreneurs accrédités auront droit à leur espace (format carte d'affaires) gratuitement.

COÛTS DE PUBLICITÉ

Espace	Coût (\$)
5 cm x 9 cm (format carte d'affaires)	150
5 cm x 12 cm	225
5 cm x 24 cm	300
10 cm x 24 cm	450

Pour réserver votre espace publicitaire, veuillez communiquer avec le bureau et nous faire parvenir votre matériel en version électronique selon le format que vous désirez.

Péréquation



La péréquation des prix est une mécanique permettant à tous les producteurs de bois qui livrent sur un même marché d'obtenir le même prix pour leur produit. Par exemple, les producteurs de bois de la région de Lanaudière et de la Montérégie qui livrent du bois à la compagnie Kruger devraient tous recevoir un prix uniforme pour un produit uniforme, et ce, peu importe la distance de transport.

En effet, après avoir complété la révision de ses règlements, le conseil d'administration a décidé que tous les producteurs bénéficieraient des conditions de vente équivalentes pour des produits similaires et vendus à une même usine. C'est ainsi que les producteurs qui vendent chez Abitibi-Consolidated et Kruger reçoivent un prix intermédiaire similaire pour le 4 pieds quelque soit la provenance de leur bois. Ceux qui vendent du tremble et du feuillus durs chez Arbec et Domtar reçoivent un prix égal pour leur production autorisée quelque soit la distance de transport.

Aux termes de cette période d'évaluation, le conseil d'administration envisage d'appliquer cette pratique à l'ensemble de ses marchés à l'exception du sciage. C'est ainsi qu'au cours des prochaines périodes de livraisons chez Papiers Fraser, Smurfit-Stone et Louisiana-Pacific de Bois-Franc les producteurs du territoire de l'Outaouais et des Laurentides pourraient bénéficier de prix uniformes peu importe la provenance de leur bois. Toutefois, pour bénéficier d'un tel système, le respect des parts de marchés est l'exigence primordiale. De cette façon, nous préviendrons la dilapidation des forêts privées situées à proximité des usines et nous maintiendrons notre capacité d'approvisionnement de façon concurrentielle l'industrie de la transformation des bois.

Rencontre avec les transporteurs

Les transporteurs sont des partenaires clés dans l'application des règlements du plan conjoint et dans la rentabilité et la permanence des activités de récolte en forêt privée. Le transport est une activité importante dans la production de bois en forêt privée. Bien qu'il soit toujours considéré comme une dépense, celui-ci devrait être estimé en tant qu'une activité entière pouvant être plus efficace et dont la facture pourrait être réduite. En effet, le transport pourrait être mieux planifié par l'exécution du transport double, par des circuits de livraison mieux organisés et par une meilleure utilisation des équipements.



Dans cette optique d'amélioration des opérations du transport de bois, votre syndicat rencontrera les transporteurs actifs sur son territoire les 17 et 18 octobre prochains. Des experts externes viendront entretenir nos transporteurs sur la rentabilité des balances axiales sur camion et leurs coûts, les bonnes techniques d'opération d'un camion tandis que votre syndicat présentera le fonctionnement du plan conjoint et de ses règlements incluant les permis de livraisons et la péréquation des coûts de transport.

Avis aux producteurs livrant chez Max Meilleur et fils Ltée

Face à la crise forestière actuelle, Max Meilleur et Fils Ltée a décidé depuis la fin de juin d'interrompre ses opérations à la scierie et au centre de tronçonnage. L'usine de rabotage, quant à elle, a poursuivi ses opérations jusqu'à la fin d'août. Lors de l'arrêt des opérations à la scierie, la compagnie a réalisé l'installation d'un nouvel éboueur optimisé ainsi que d'autres équipements qui permettront d'être plus compétitif lors de la reprise des opérations. Ces équipements ont nécessité des investissements de près de 2 millions de dollars soutient M^{me} Meilleur, directrice des approvisionnements.

Malgré l'arrêt des opérations, Max Meilleur et fils Ltée n'a pas cessé ses achats de résineux provenant de la forêt privée. En prévision d'une reprise des opérations dans les prochains mois, la scierie achète toujours vos billots ou votre bois en longueur. Vous pouvez contacter l'acheteur, M. Marc Gratton au (819) 664-3438.

Mise en marché

Ne nous le cachons pas, les conditions actuelles des marchés ne s'améliorent pas. Plusieurs usines sont encore en suspension d'opérations, d'autres annoncent des arrêts sporadiques et temporaires. La situation des marchés du bois demeure très difficile pour les producteurs et tous sommes à la merci des aléas du marché.

La crise du financement immobilier aux États-Unis secoue vivement le marché de la vente des maisons. En effet, plusieurs établissements à financement à haut risque des États-Unis se sont placés sous la protection de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* devant l'incapacité des emprunteurs à respecter leurs échéances. Ces situations fragilisent le domaine de la construction résidentielle; grand consommateur des produits de nos usines de sciage. Vous ajoutez à cela une baisse constante de la consommation du papier journal, une suroffre dans les autres produits du papier et l'arrivée massive des joueurs des pays dits émergents et nous obtenons une situation économique des plus difficiles à vivre. Quand on constate que des compagnies forestières ont investi pendant des décennies dans la reconstruction des forêts après la seconde guerre mondiale (1939-1945) et que des pays en voie de développement où la main-d'œuvre est utilisée à des conditions de travail nettement inférieures à celle en vigueur au Canada, nous ne pouvons que nous questionner sur les avenues possibles de survie.



L'industrie forestière québécoise ne cesse de demander des allègements auprès de ses « partenaires » d'affaires (réductions de droits de coupe auprès du gouvernement ou baisses de prix auprès des producteurs privés). Mais est-ce que celle-ci a fait tous ses devoirs avant d'obtenir de l'aide? Depuis plusieurs années, les plans de récolte ont toujours été réalisés en prenant le bois près des usines, cependant comme la ressource est maintenant de plus en plus éloignée, ceci cause une augmentation des coûts d'accès, du transport et de la main-d'œuvre pour la récolte et les interventions sylvicoles. De plus, le diamètre moyen des tiges récoltées est de plus en plus petit en raison de l'appréciation de la capacité de transformation qui a été installée. Du côté des feuillus, l'écrémage dont a fait l'objet la forêt publique ne laisse aujourd'hui que des forêts dégradées à reconstruire.

Bref, l'automne s'annonce mouvementé, car l'industrie est maintenant à revoir les offres de renouvellement des CAAF que le ministère a produit récemment. La consolidation attendue et nécessaire devrait enfin se réaliser avec toutes les conséquences sociales et économiques qui l'accompagneront. Dès lors, nous devons tous être vigilants avant et pendant les opérations de récolte, car des fermetures d'usines il y en a eu et il est probable que nous en vivions d'autres de telle sorte que les produits de la forêt privée devront possiblement trouver d'autres utilisations et des débouchés totalement nouveaux. Également, le respect des ententes signées sera certainement un atout pour les producteurs qui ont un historique de fiabilité. Nous vous invitons à visiter régulièrement notre site Internet au www.syndicatbois.com, afin que vous soyez informés des événements récents concernant vos marchés.

62^e Congrès de l'AFCE Forêt de culture - Forêt de ressources

L'Association forestière des Cantons-de-l'Est (AFCE) organise son 62^e Congrès et Salon forestier qui se tiendra les 18 et 19 octobre prochains à l'hôtel Le Victorin, à Victoriaville. Quelque 300 personnes participent à ce congrès chaque année : producteurs de bois, propriétaires de lots boisés, industriels de la 1^{re}, 2^e et 3^e transformation et professionnels de la forêt. Vous trouverez au programme des visites-terrains, des démonstrations d'équipements, des conférences et des ateliers pratiques.

Le salon forestier vaut le déplacement! Il regroupe près d'une quarantaine d'entreprises actives dans la sylviculture, la récolte, la transformation, la formation, etc. Plusieurs exposants y seront avec de l'équipement destiné aux opérations forestières à petite échelle. Des démonstrations de scieries mobiles sont également à l'ordre du jour. À noter que l'exposition est accessible pour tous gratuitement, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur : jeudi 18 octobre, de 17 h à 21 h et vendredi 19 octobre de 8 h 30 à 17 h 30. Profitez des tarifs réduits qui sont offerts pendant la période de préinscription au congrès jusqu'au 12 octobre. Par ailleurs, les membres de l'AFCE, dont le territoire couvre la Montérégie bénéficient de tarifs préférentiels. Il est également possible de s'inscrire sur place. Le programme est disponible sur Internet à l'adresse suivante : www.afce.qc.ca/congres07.htm

Projet Volet II - Montérégie

Votre syndicat a obtenu l'assistance financière du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier - Volet II de la Montérégie, afin de réaliser deux projets d'importance pour la forêt privée montérégienne.

L'un de ces projets vise à réaliser une enquête auprès des propriétaires forestiers du territoire de la Montérégie. Cette enquête a pour but de : connaître les intentions des propriétaires par rapport à leur forêt, déterminer leur degré de connaissance et leur intérêt à l'aménagement forestier et à participer à un projet de ligniculture, sylviculture intensive ou d'agroforesterie. Ce projet, réalisé principalement par M. Jean Gobeil, consultant, se déroulera cet automne. Ce dernier, assisté de M. Michel Martin, rencontrera par petits groupes des producteurs anciennement actifs et des propriétaires aménagistes en vue d'élaborer la meilleure stratégie de support possible pour ces producteurs.

Les résultats de ce projet pourront aussi être utilisés par l'agence forestière en vue d'ajuster le Programme d'aide à la mise en valeur et ainsi augmenter le nombre de propriétaires actifs en Montérégie. Rappelons que la Montérégie est l'une des régions avec le moins de superficies à vocation forestière au Québec; l'étalement urbain et l'agriculture intensive en sont les deux principales raisons. De plus, la Montérégie est la région qui

contient le plus d'espèces menacées et d'écosystèmes forestiers exceptionnels.

Le second projet accepté en Montérégie vise l'accréditation des entrepreneurs forestiers. Cette activité désire reconnaître l'expertise d'entrepreneurs forestiers. Ces entrepreneurs seront publicisés afin d'en faire bénéficier aux plus grands nombres de propriétaires qui n'ont pas l'équipement ou les compétences forestières requises pour réaliser des interventions de qualité dans leur boisé. À ce jour, plus de 200 entrepreneurs forestiers ont été invités à s'enregistrer au programme. De plus, un comité de sélection des entrepreneurs sera formé de représentants du milieu municipal, de l'agence forestière, du syndicat et d'autres intervenants.

Nous nous souviendrons que cette accréditation des entrepreneurs forestiers a été tentée en 2006-2007 dans la région de l'Outaouais, mais très peu d'entrepreneurs s'y sont inscrits. Le manque de main-d'œuvre spécialisé est souvent cité comme problématique et le niveau de confiance que les propriétaires peuvent avoir envers les entrepreneurs forestiers paralyse souvent des interventions de récolte et d'aménagement.

Bref, ce projet se déroulera d'ici au 31 mars prochain, mais le processus d'accréditation des entrepreneurs demeurera une activité en continu.

Projet de rapprochement UPA - Bois

Depuis quelques années, les producteurs agricoles doivent composer avec une crise majeure de leur revenu. Plusieurs d'entre eux possèdent des boisés de ferme, mais peu les exploitent pour en tirer un revenu complémentaire à leurs activités agricoles.

Devant cette état de fait, la Confédération de l'Union des producteurs agricoles et la Fédération des producteurs de bois du Québec ont élaboré un projet visant à mieux identifier les irritants provoquant cette situation. C'est ainsi qu'un projet de rapprochement UPA - Bois est maintenant en marche. Les fédérations régionales

de l'UPA ont décidé de participer au projet en collaboration avec les syndicats de propriétaires forestiers dont celui du Sud-Ouest et les fédérations régionales des Laurentides, de Lanaudière et de Saint-Jean-Valleyfield.



Au cours de l'automne, les fédérations régionales de l'UPA consulteront leurs producteurs en vue de connaître leur superficie boisée, leur niveau de connaissances au niveau forestier et les actions souhaitées pour que ceux-ci adoptent des pratiques forestières actives tout en bénéficiant de ce capital forestier

inutilisé. Voilà une belle opportunité pour les futurs entrepreneurs accrédités par votre syndicat.

Réglementation municipale

Dans la foulée de la mise en place des agences forestières de mise en valeur, le milieu municipal s'est vu confier la responsabilité de protéger le couvert forestier. C'est pour cette raison que les intervenants municipaux, les conseils municipaux et les municipalités régionales de comté (MRC) se doivent d'adopter des attitudes et des règlements en vue d'assurer un couvert forestier adéquat sur leur territoire. De plus, les élus locaux subissent des pressions de toutes sortes pour protéger les aspects visuels du paysage.

Comme tous les élus le font, les conseillers municipaux prennent souvent des décisions favorables à une réélection, mais pas toujours en étant conscient de l'ensemble des conséquences de celles-ci. Par exemple, une municipalité qui déciderait de baliser les coupes de bois sur son territoire de façon à ce que toute intervention devienne impossible serait considérée comme abusive et illégale. Par contre, une municipalité qui veut vraiment protéger et assurer un couvert végétal arbustif de qualité et permanent prendra plutôt l'orientation de permettre des coupes de bois recommandées dans un Plan d'aménagement forestier réalisé par un ingénieur forestier. De plus, elle favorisera les propriétaires forestiers qui souhaitent améliorer leur boisé par la réalisation de travaux sylvicoles telle que ceux prévus dans le programme administré par les agences forestières.

Récemment, nos producteurs nous ont rapporté toutes sortes de situations plus loufoques les unes que les autres. Une municipalité qui a décidé d'un moratoire suspendant toutes les coupes sur son territoire le temps de réviser son règlement actuel déjà considéré exagéré. Une autre ne permettant que des interventions à des distances tellement démesurées des rivages que les activités ne sont plus réalisables sur les lots restreints. Pourtant, les comptes de taxes de ces citoyens ne sont pas suspendus pour autant. La facture foncière du propriétaire forestier n'est pas ajustée au goût des grands défenseurs de l'environnement visuel. Si tel était le cas, le propriétaire ne paierait plus ses taxes foncières et la facture serait ainsi assumée par la collectivité qui souhaitait une telle protection.

Au surplus, l'industrie qui bénéficiait des bois issus de ces boisés doit maintenant se chercher d'autres sources d'approvisionnement souvent plus loin et plus cher. Les personnes de la localité qui travaillaient pour le propriétaire, le commis du dépanneur qui vendait de l'essence, le garagiste qui réparait les machines forestières, les commerçants de vêtements de travail, tous voient leur chiffre d'affaires diminuer au point de fragiliser de nombreux emplois. On peut prétendre que ces emplois seront remplacés par l'industrie touristique, mais il est possible de bénéficier de tous ces emplois sans interdire ou limiter outrageusement les coupes de bois. Des municipalités ont trouvé cette voie de la cohabitation des usages forestiers, environnementaux et touristiques de la forêt. Pourquoi ne pas s'en inspirer?

À toutes les municipalités qui désirent encadrer le développement forestier de leur territoire, les propriétaires de boisés vous invitent à les consulter et à les impliquer dans votre démarche. Le syndicat est disposé à travailler avec les élus municipaux dans l'élaboration d'une stratégie règlementaire visant le développement durable de la forêt et du territoire. Contactez-nous!

Inscriptions Cours de façonnage / Cours de mesurage

Votre syndicat organise des cours de façonnage et de mesurage des bois cet automne. Lors de ces formations les producteurs apprendront les techniques de base pour façonner (débiter) leur bois, afin de maximiser leurs revenus. De plus, ils apprendront les différences entre les diverses méthodes de mesurage ainsi que les techniques pour la prise de diamètre et la compilation des données.

Les cours auront lieu de la mi-novembre à la mi-décembre et seront d'une durée d'une journée, soit une partie technique en avant-midi et une partie pratique en après-midi. Le coût est de 40 \$ par cours pour les membres et de 60 \$ pour les non-membres.

COUPON-RÉPONSE

Veuillez compléter les informations suivantes et nous retourner le coupon-réponse à l'adresse ci-dessous avant le 31 octobre 2007. Le paiement devra être fait directement sur place.

COURS		LIEU			
<input type="checkbox"/>	Façonnage	<input type="checkbox"/>	Masson (Outaouais)	<input type="checkbox"/>	Joliette (Lanaudière)
<input type="checkbox"/>	Mesurage	<input type="checkbox"/>	Lachute (Laurentides)	<input type="checkbox"/>	Saint-Hyacinthe (Montérégie)

COORDONNÉES DU PARTICIPANT

Nom	Municipalité	N° de téléphone

Contingents

Le règlement concernant les parts de marchés (contingents) est maintenant en fonction partout sur le territoire du plan conjoint. En effet, les producteurs de Lanaudière et de la Montérégie qui désiraient faire de la mise en marché au cours de l'automne 2007 devaient compléter une demande de parts de marchés pour toutes les usines de pâtes et papiers et panneaux. La plupart d'entre eux ont bien répondu à cette nouvelle exigence générant ainsi une mise en marché ordonnée. Seuls quelques-uns d'entre eux ont omis de fournir une copie de leur compte de taxes. Donc si vous n'avez pas reçu votre autorisation de coupe, c'est sûrement que votre dossier est incomplet.

Statistiquement, nous avons analysé et traité plus de 250 demandes provenant de près de 1 000 propriétés. Vous remarquerez que l'écart entre les volumes demandés et ceux autorisés est essentiellement dû aux besoins des usines et aux conditions du marché des produits de celles-ci.

VOLUMES DEMANDÉS ET AUTORISÉS SELON LE GROUPE D'ESSENCES

Groupe d'essences	Volume (TMV)	
	Demandé	Autorisé
Feuillus durs	88 050	74 215
Bouleau et Merisier	34 220	33 025
Autres feuillus (incluant le tremble)	150 530	41 045
Résineux (pâtes et papiers)	39 650	9 215

USINES CONCERNÉES SELON LES MARCHÉS

Marché	Usine concernée
Feuillus durs (panneaux)	Louisiana-Pacific (Bois-Franc) Arbec (Shawinigan)
Feuillus durs (pâtes et papiers)	Domtar Papiers Fraser Smurfit-Stone
Résineux	Abitibi-Consolidated Bowater Kruger Papiers Fraser

Notez que pour les habitués des contingents, des changements importants seront apportés au formulaire, car la liste des usines touchées par celui-ci s'est maintenant allongée en raison de l'ouverture du territoire aux quatre sous-régions du plan conjoint. Donc, pour la première période de 2008, un tout nouveau formulaire vous sera envoyé. L'exigence de fournir le compte de taxes, l'entente avec le propriétaire ou le titre de propriété demeure. De plus, si la coupe est réalisée sous une prescription sylvicole, il sera pertinent de la déposer au même moment.

Avis de recherche Vieux outils et équipements

L'Association forestière de Lanaudière est à préparer une exposition sur l'histoire de la forêt intitulée : « Il était une fois... La forêt lanaudoise ». Ce projet est réalisé en collaboration avec La Seigneurie des patriotes à Saint-Gérard-Magella et M. Christian Morissonneau, géographe et historien. L'exposition se tiendra du mois de septembre 2007 jusqu'au début mars 2008 au Centre d'interprétation de la Seigneurie des patriotes. Par la suite, l'exposition sera itinérante.

L'association est à la recherche de vieux outils et équipements qui étaient employés pour la coupe de bois du 17^e au 20^e siècle (haches, godendart, sciotte, premières scies mécaniques, attelages pour les chevaux, désoucheurs, photos d'outils, etc.). Vous pouvez soit effectuer un don d'objet à l'association ou un prêt pour la durée de l'exposition à la Seigneurie des patriotes. Les noms des donateurs et prêteurs seront mis en évidence en guise de reconnaissance. Dans la poursuite de notre mission qui est essentiellement éducative, nous utiliserons ces objets en vue de sensibiliser les jeunes et moins jeunes lanaudois à l'importance qu'a joué la forêt dans le développement de la région.

Contactez M^{me} Véronique Lemay-Désy, ing. f., directrice générale à l'Association forestière de Lanaudière au 450 883-0717.